

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008 à 20h00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille huit, le 27 juin à 18h30 le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 juin 2008 s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLENEUF-VAL-ANDRE sous la présidence de M. Jean-Yves LEBAS, Maire.

Etaient présents :

Les Adjointes : M. JAFFRES, Mme CHAMPALAUNE, M. BLANCHARD, Mme AMOUREUX, M. MICHEL, Mme SELLIER, M. JUNCKER.

Les Conseillers municipaux : Mmes LE BOULANGER, LUGARDON, BIGOT, M. GOUNET, Mme BIEME, M. CARISSAN, Mmes DURAND, LEVEQUE, MM. BLEVIN, GAUDU, Mmes FORTIER, DUBOIS, M. HOCINE, Mme LE CORVAISIER, M. RAMPILLON

Absents excusés : Mme Lemaitre donne pouvoir à M. Lebas
M. Delaunay donne pouvoir à Mme Bigot

Absents : M. Landelle, Mme Talbourdet

Secrétaire de séance : M. Blanchard

ORDRE DU JOUR

ORGANISATION

➤ Elections sénatoriales du 21 septembre 2008 – Désignation de délégués et suppléants

PERSONNEL

➤ Personnel communal permanent – Indemnités d'astreinte – Service voirie

MARCHE / TRAVAUX

➤ Construction d'un centre nautique – Demande de subvention

ORGANISATION

1 – ELECTIONS SENATORIALES DU 21 SEPTEMBRE 2008 – DESIGNATION DE DELEGUES ET SUPPLEANTS

Par courrier en date du 11 juin 2008, Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor nous a transmis l'arrêté relatif aux élections sénatoriales du 21 septembre 2008 ainsi que les tableaux concernant les modes de scrutin et le nombre de délégués et suppléants chargés de participer à l'élection.

Le nombre de délégués, conformément au tableau établi en application des articles L.284 et L.285 du Code électoral, est fixé à **quinze titulaires et cinq suppléants**

2 – PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT – INDEMNITES D'ASTREINTE – SERVICE VOIRIE

M. Jaffrès, rapporteur :

Il est indiqué à l'assemblée que par délibération du 21 juin 07 il avait été proposé de mettre en place à titre expérimental pendant la période de juillet à septembre une astreinte de week-end au service voirie et de faire bénéficier les agents du service des indemnités prévues par la réglementation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à partir de 2008, de reconduire cette astreinte selon les mêmes modalités mais pour la période allant du 15 juin au 15 septembre.

VOTE : Unanimité

MARCHE TRAVAUX

3 – CENTRE NAUTIQUE DE PIEGU – DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT – PLAN DE FINANCEMENT

M. Jaffrès, rapporteur,

Par délibérations en date du 25 novembre 2004, 8 septembre 2005, 20 juin 2006 et 20 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération de construction d'un Centre Nautique éclaté sur le site de Piégu, attribué, après concours, la maîtrise d'œuvre de l'opération au Cabinet Guinée Potin, sollicité des subventions, au titre du Contrat de Plan Etat-Région, auprès du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor, et approuvé l'Avant Projet définitif puis le Dossier de Consultation des Entreprises.

Le Conseil Municipal est désormais appelé à approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que précisé ci-dessous, actualisé après attribution de 12 lots du marché de travaux, et à solliciter une subvention auprès de l'Etablissement Public Administratif Centre National pour le Développement du Sport (CNDS – Investissement).

DEPENSES

Honoraires Assistance à Maîtrise d'Œuvre	11 900,00 €	
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	138 200,00 €	
Etudes géotechniques	2 800,00 €	
Missions techniques	10 300,00 €	
Assurance Dommages Ouvrages (estimation)	44 400,00 €	
<i>Sous-total honoraires</i>	<u>207 600,00 €</u>	
Travaux de construction	1 152 500,00 €	
Mobilier	11 250,00 €	
<i>Sous-total travaux et équipements</i>	<u>1 163 750,00 €</u>	
TOTAL DEPENSES HORS TAXES	1 371 350,00 €	

RECETTES

Aides publiques :

Conseil Général	149 340,00 €	
Conseil Régional Contrat de Pays	275 000,00 €	
Subvention demandée au CNDS	230 500,00 €	
<i>Sous-total</i>	<u>654 840,00 €</u>	47,75%

Financement à la charge du maître d'ouvrage

Fonds propres	358 255,00 €	
Emprunt	358 255,00 €	
<i>Sous-total</i>	<u>716 510,00 €</u>	52,25%

TOTAL RECETTES HORS TAXES 1 371 350,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction du Centre Nautique sur le site de Piégu, pour un montant total de 1 371 350 €H.T., soit 1 640 134,60 € T.T.C. , tel que présenté,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etablissement Public Administratif Centre National pour le Développement du Sport (CNDS – Investissement).

VOTE : Unanimité